



REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE RAID DÉFI D'ELLES SOULAC SUR MER ÉDITION 2025

PREAMBULE

DEFI D'ELLES, société par actions simplifiée, au capital de 10.000 € inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 843 624 982, dont le siège social est au 103 Bis Avenue Salvador Allende – 33130 BÈGLES (ci-après dénommée l'organisateur ou DEFI D'ELLES), organisera le raid Défi d'Elles x Club Med La Palmyre Atlantique (ci-après dénommé l'Évènement) **du 26 au 28 septembre 2025**.

Le présent document définit le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le Règlement).

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES.

L'inscription à l'Évènement implique acceptation expresse, sans exception ni réserve du présent règlement et des conditions générales d'utilisations du site DEFI D'ELLES rappelées ci-après et accessibles à l'adresse www.defidelles.co

L'organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES et le Règlement à tout moment.

Vous êtes appelés à les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui y sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Évènement.

Les termes « vous », « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

RÈGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à toute participante à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-après.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales, les dispositions du Règlement prévaudront.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Évènement, vous devez être âgée de minimum 18 (Dix huit) ans révolus.

La participation est soumise à l'inscription d'une équipe de 2 participantes.

En participant à l'Évènement, Vous participez aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives.

Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire d'un certificat qui doit être daté de moins d'un an à la date de la course.

Le certificat médical devra porter la mention suivante : « **non contre-indication à la pratique du raid multisports en compétition** ».

Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française ou anglaise.

Les licences FFTRI ou FFA ne peuvent plus être acceptées.

Le certificat médical devra obligatoirement être communiqué par la participante via l'outil de téléchargement accessible sur le site du raid Défi d'Elles ou de son partenaire. Sans présentation de ce document, la participante ne pourra pas prendre le départ des épreuves. Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux pourront être effectués sur place.

2. LES PARCOURS

Les parcours de l'Événement sont définis par la Direction de Course.

Les parcours sont travaillés afin de faire découvrir les plus beaux chemins et points d'intérêt de la destination. Ils sont susceptibles d'évoluer jusqu'au jour J en fonction des conditions terrain et météorologiques.

En cas de mauvais temps important, des parcours bis seront proposés pour optimiser la sécurité de L'Événement.

Le programme prévisionnel du raid Défi d'Elles Soulac Sur Mer est le suivant :

J1

VTT : 25 KM environ

J2

Run Aquatique : 10 KM environ

Trail : 15 KM environ

Signalisation des parcours avec rubalise de couleur en tissu tout le long du parcours, fanions et/ou jalonettes Défi d'Elles + présence de nombreux aiguilleurs et contrôleurs. Pas de bombe.

Les épreuves se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation publique, il sera rappelé à toutes les participantes **le respect intégral et strict des dispositions du code de la route**.

Les signaleurs placés tout le long du parcours et notamment sur des points stratégiques rappelleront régulièrement aux participantes la nécessité de respecter le code de la route.

3. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

A minima, les participantes devront avoir :

- Un système d'hydratation (Camel bak ou gourde d'hydratation – 1,5l minimum).
- Un casque VTT (homologué CE) obligatoire durant les épreuves de vélo. Il doit être porté, jugulaire fermée sur l'ensemble du parcours vélo.
- Une couverture de survie.
- Selon la nature de l'épreuve, il est fortement recommandé que chaque participante soit équipée d'un sifflet et que l'équipe dispose d'un moyen de communication d'urgence (un téléphone portable).
- Le dossard visible durant toute la course.

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative.

Un briefing général d'avant course sera effectué pour rappeler les points principaux de sécurité et les principales recommandations.

4. RETRAIT DES DOSSARDS

Les retraits des dossards auront lieu le vendredi 26 septembre 2025, durant les contrôles administratifs et médicaux prévus sur le lieu de vie et ce avant le départ de la première épreuve du raid Défi d'Elles Soulac sur Mer 2025.

Dans le cadre de son engagement environnemental, DEFI D'ELLES a décidé de mettre en place des dossards chasuble fabriqués en France et réutilisables. Tout au long de la course, chaque participante devra porter ce dossard chasuble remis lors du retrait des dossards et qui porte le numéro de son équipe. Ce dossard chasuble devra être rendu à l'organisation DEFI D'ELLES à la fin de la dernière épreuve du raid. Un dossard chasuble non restitué sera facturé 35€ / participante.

5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2025

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur DEFI D'ELLES (par le site web www.defidelles.co et son partenaire Protiming).

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de DEFI D'ELLES.

A cet effet vous devrez remplir un formulaire d'inscription à DEFI D'ELLES et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de DEFI D'ELLES et sa Politique de Confidentialité.

TARIFS 2025

Pour des raisons de sécurité et de logistique de l'Évènement, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de places d'équipes disponibles.

50 dossards sont disponibles sur le raid Défi d'Elles Soulac Sur Mer 2025 :

-25 dossards pour des binômes 100% féminin

-25 dossards pour des binômes mixtes « Man&Woman »

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Soit 600€ (Six Cents Euros) TTC par participante.

Toute inscription à un Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des binômes est ferme et définitif. Il pourra être procédé à un changement de binôme sous réserve de l'acceptation de l'organisation.

6. ANNULATION

Toute annulation doit être déclarée auprès de Défi d'Elles par mail : hello@defidelles.co

Une annulation à plus de 75 jours, remboursement total du prix d'inscription.

Une annulation à J-75 sera soumise à 30% de pénalité du montant TTC de l'inscription.

Une annulation à J-60 sera soumise à 50% de pénalité du montant TTC de l'inscription.

Une annulation à J-45 sera soumise à 75% de pénalité du montant TTC de l'inscription.

Une annulation à J-30 sera soumise à 100% de pénalité du montant TTC de l'inscription.

Le pourcentage des pénalités s'applique par concurrente et par équipe sur le montant TTC de l'inscription.

7. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par Défi d'Elles.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier binôme jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second binôme.

Le classement général s'établit par équipe et au temps.

Le classement général par équipe au temps s'établit par l'addition des temps réalisés par chaque équipe sur chacune des épreuves, compte tenu des bonifications et pénalités éventuelles. L'équipe vainqueur est l'équipe qui a cumulé le temps le plus faible.

8. SERVICES GÉNÉRAUX

La sécurité routière est assurée par les bénévoles possédant un permis de conduire valide, un service médical par un médecin urgentiste + kinésithérapeute et/ou une association de secouristes.

9. ACCÈS AU SITE ET SÉCURITÉ

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement.

10. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande. Tout coureur licencié bénéficie des garanties accordées par l'assurance liée à sa licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du raid multisports et des sports de pleine nature.

Dommage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participantes ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

11. UTILISATION D'IMAGES

11.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement (Ci- après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site DEFI D'ELLES. Concernant le site de

l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

11.2. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée(s) par la participante à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

12. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales d'utilisation du site.

En tant que Participant à l'Évènement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :

Publication des Résultats

Vous reconnaissez que tout utilisateur d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Évènement en renseignant leur nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Évènement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse hello@defidelles.co, en amont de l'Évènement et au plus tard 30 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participantes doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participantes jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

14. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours

15. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou un avoir valable sur un autre Évènement organisé par l'Organisateur (validité de 18 mois).